

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Accompagnement économique et social du tramway - Association
TRAM'EMPLOI - Exercice 2002 - Clôture des comptes - Approbation - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association TRAM'EMPLOI a été créée le 13 juin 2000 pour assurer un accompagnement économique et social du chantier du tramway visant à maximiser ses retombées économiques.

Par délibération n° 2001/1193 du 14 décembre 2001, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 114 337 € soit 750 000 F, suite à la transmission, par l'association TRAM'EMPLOI, du budget prévisionnel pour l'année 2002 s'élevant en dépenses à 173 792 € soit 1 140 000 F. Une convention ayant pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté urbaine au financement des actions menées par l'association en 2002 a été signée le 16 janvier 2002.

Il convient de procéder à présent à la clôture des comptes de l'exercice 2002.

1. BILAN D'ACTIVITÉ DE TRAM'EMPLOI

Afin de remplir sa mission d'accompagnement économique et social de la construction du tramway, l'association a mené les actions suivantes :

- mise en œuvre d'actions de partenariat avec les acteurs opérationnels de l'emploi, tant publics que privés, soit au total avec 90 structures présentes sur la Communauté urbaine,
- élaboration du livret des structures de l'emploi et présentation aux intéressés lors d'une visite de chantier à Lormont,
- actions de sensibilisation aux métiers liés au chantier du tramway : participation au Salon Aquitec, au Forum-Emploi « Catalyse », au Forum Emploi de la Victoire, Forum Emploi des Travaux Publics,
- recrutements : en partenariat avec Manpower (secrétaires techniques et commerciales et contrats de qualification),
- poursuite du dispositif d'accompagnement économique et social du chantier (AES) en direction des entreprises attributaires de marchés,
- mise en place du site internet TRAM'EMPLOI,

- gestion des candidatures reçues directement par TRAM'EMPLOI,
- élaboration de tableaux de bord intégrant maintenant les travaux concomitants et comprenant notamment les rubriques suivantes : « les chiffres de l'emploi », « pleins feux sur une entreprise », un dossier et un « point sur les événements ».

2. RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2002

Le bilan arrêté au 31/12/2002 a été dressé par l'expert comptable de l'association. Le commissaire aux comptes a certifié que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association à la fin de l'exercice..

Ces comptes ont été approuvés par l'Assemblée Générale de TRAM'EMPLOI lors de sa réunion du 12 novembre 2003.

2.1 arrêté des comptes au 31/12/2002

Budget 2002	Prévu	Réalisé 2002	Variation valeur	Variation %
Dépenses				
Salaires et honoraires	139 018	135 234,88	-3 783,12	- 2,72
Impôts et taxes	4 498	4 306,94	- 191,06	- 4,25
Fournitures et petit équipement	5 351	1 440,21	- 3 910,79	- 73,08
Frais de reproduction	14 711	39 575,86	+ 24 864,86	+ 169,02
Divers (déplacements, assurances, locations...)	10 214	37 244,55	+ 27 030,55	+ 264,64
TOTAL	173 792	(1) 217 802,44	44 010,44	+ 25,32
Recettes				
Région	22 867	22 867,35	-	-
Département	22 867	22 867,35	-	-
CUB	114 337	105 190,00*		
F RTP	4 574	4 573,47	-	-
FMBSO	4 573	0,00	- 4 573,00	- 100
Cotisations 2 ^{ème} Collège	4 574	0,00	- 4 574,00	- 100
Subvention d'équilibre CUB (complément 2001)	0	7 111,75	+ 7 111,75	+ 100
Subvention AGEFIPH/ANPE	0	1 993,56	+ 1 993,56	+ 100
Produits divers	0	132,24	+ 132,24	+ 100
Fonds structurels européens	0	36 664,34	+ 36 664,34	+ 100
TOTAL	173 792	(2) 201 400,06		+ 15,89
RÉSULTAT (1) - (2)		(3) -16 402,38		

* + 9147 € inscrits au bilan à la rubrique « autres dettes » pour une participation globale de la Communauté urbaine de 114 337 €

(3) déficit limité à 7 255,38 € si l'on prend en compte la totalité de la subvention CUB versée, soit 114 337 €.

2.2 commentaires

L'examen de ces résultats permet de faire ressortir les éléments suivants :

Tout d'abord, l'expert comptable, en établissant le bilan au 31/12/2002 a ventilé les 114 337 € de subvention versés par la Communauté urbaine, pour 105 190 € en produit d'exploitation et 9 147 € à la rubrique « autres dettes ». En effet, l'expert comptable avait provisionné cette somme, considérant que l'association TRAM'EMPLOI était susceptible de devoir reverser ces 9 147 €, compte tenu des termes de l'article 2 – 3^{ème} alinéa de la convention signée le 16 janvier 2002, qui prévoyait que si le montant définitif des charges de fonctionnement, au titre de l'exercice, s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention allouée serait réduite au prorata du montant définitif de ces dépenses.

Or, il apparaît que si les dépenses avaient été estimées à 173 792 €, elles se sont élevées en réalité à 217 802,44 € et il n'y a donc pas lieu de demander à TRAM'EMPLOI le remboursement d'une partie de la subvention.

DÉPENSES

Dans le courant de l'année 2002, il est apparu que le projet « accompagnement économique et social du chantier du tramway » était éligible au Fonds Social Européen – Objectif 2, ce qui a conduit TRAM'EMPLOI à programmer dans ce cadre, certaines actions non prévues initialement. Les dépenses ont donc été majorées et s'élèvent à 217 802,44 €, les principaux postes en augmentation étant les frais d'affranchissement, ceux relatifs aux missions et réceptions ainsi que l'élaboration des tableaux de bord et la reproduction de documents.

RECETTES

Les participations de la Fédération de la Métallurgie du Sud-Ouest et du deuxième Collège (contributions particulières) estimées à 4 573,47 € chacune, n'ont pas été versées.

La participation de 36 664,34 € reçue au titre du Fonds Structurel Européen n'était pas connue lors de la présentation du budget prévisionnel 2002.

RÉSULTAT

Les efforts de gestion effectués pour réduire les dépenses n'ont pas permis cependant d'atteindre l'équilibre. Toutefois, il est limité à 7 255,38 € si l'on réintroduit dans les recettes les 9 147 € que le cabinet d'expertise comptable a constaté en dette au bilan, cette somme n'étant pas à reverser à la Communauté urbaine, compte tenu des précisions apportées ci-dessus.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, approuver l'arrêté des comptes 2002 présenté par l'association TRAM'EMPLOI et confirmer le montant de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2002 à hauteur de 114 337 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

